



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1281

Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1281 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 37 970 EUROS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT POUR LA REDUCTION DES DECHETS ET LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets sur son territoire.

Il est pour cela nécessaire d'accompagner les changements de comportements au quotidien, en valorisant ou faisant émerger de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques.

La Ville de Lyon a donc décidé d'appuyer le développement d'initiatives associatives sur son territoire s'inscrivant un objectif de sensibilisation et de mobilisation collective autour de la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, et à destinations des habitant.es, entreprises, commerces et administration.

Les projets soutenus dans ce cadre sont les suivants :

I- Attribution d'une subvention pour un montant de 5 000 euros à l'association Récup et Gamelles pour le projet de création de formations d'ambassadeurs zéro déchet

L'association Récup et Gamelles sensibilise tous les acteurs de la chaîne alimentaire (restaurateurs, grossistes, producteurs, distributeurs, grand public) à la lutte contre le gaspillage alimentaire et promeut une alimentation durable, anti - gaspi, saine et accessible à tous.

Les missions de l'association Récup et Gamelles sont :

- collecter les invendus alimentaires ;
- mettre en place des animations et actions de sensibilisation par l'action ;
- vendre des produits issus de la valorisation ;
- accompagner vers une démarche zéro-gaspi, zéro-déchet.

L'association Recup et Gamelles est aussi organisme de formation depuis 2 ans, ce qui lui permet de développer et déployer des modules à destination des ambassadeurs citoyens, des ambassadeurs en structure et des restaurateurs avec le soutien de différents partenaires (Aremacs, Grand Lyon Habitat, etc.).

Le dispositif de formation a bénéficié d'un accompagnement de ProBonoLab et reçu le soutien de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) qui a attribué un financement de 11 873 € pour concevoir des modules de formations numériques pendant le confinement. Le retour sur ces formations est très positif.

Devant la forte demande des citoyens et restaurateurs pour bénéficier d'un accompagnement afin de s'engager dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire et des déchets, l'association souhaite développer cette action de formation sur la Ville de Lyon.

L'objectif de cette démarche est de s'appuyer sur des personnes relais, « les ambassadeurs » qui vont pouvoir inciter et développer les changements de comportement nécessaires à la transition écologique (réduction des déchets, changement de comportement face à leur alimentation avec des produits plus durables, locaux, bio, sains et à un impact carbone limité).

Pour ce faire, l'association souhaite former, accompagner et évaluer l'impact des formations d'ambassadeurs sur un groupe de Lyonnais (entre 48 et 72 ambassadeurs). Ce travail d'expérimentation va permettre de travailler à la création d'outils et à leur diffusion. Cette expérimentation pourra s'appuyer et s'enrichir des partenaires de l'association, qu'ils soient institutionnels (Ville de Lyon, municipalités, centre sociaux, CCI, etc.), associatifs (Mouvement de Palier, Zéro déchet Lyon, Anciela, CIE, Aremacs) ou entrepreneuriaux (Verdicités, le réseau des restaurants accompagnés par l'association, le collectif TRESS, les entreprises adhérentes et mécènes).

Cette année, par délibération n°2021/2512 du 30/09/2021, la Ville de Lyon a accordé une subvention de 2 000 € à l'association Récup et Gamelles pour la réalisation de repas solidaires.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2021 est de 117 369 €. Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 24 473 €.

Je vous propose d'accorder à l'association Récup et Gamelles une subvention de 5 000 € pour le projet de création de formations d'ambassadeurs zéro déchet.

II- Attribution d'une subvention pour un montant de 15 970 euros à l'association Zéro Déchet Lyon pour 2 projets : Travaux préalables à la mise en place d'un Quartier Zéro Déchet et Défis Mon Commerçant M'emballe Durablement

La loi du 10 février 2021 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

L'association Zéro Déchet informe et sensibilise à la réduction des déchets sur la Métropole de Lyon.

Dans ce cadre, elle va réaliser cette année deux actions : Des travaux préalables à la mise en actions d'un Quartier Zéro Déchet et Défis Mon Commerçant M'emballe Durablement (MCMD).

1- Travaux préalables à la mise en place d'un Quartier Zéro Déchet

Le projet Quartier Zéro Déchet est une expérimentation à petite échelle d'un programme territorial de réduction des déchets. Une première expérimentation est prévue à Lyon 9^{ème}, dans le quartier de Valmy (grande rue de Vaise, place de la mairie, place Valmy).

Ce projet est porté par deux structures associatives : les associations Zéro Déchet Lyon et Mouvement de Palier.

Cette expérimentation prévue à Lyon 9^{ème} sera engagée en 2021 à travers une enquête initiale à destination de tou-te-s les habitant.e.s et acteur-ric-e-s du quartier et la réalisation de premières animations dans le quartier Valmy.

Des programmes de sensibilisation, formation, accompagnement, animations, évènementiels sont prévus à destination du grand public, des professionnel-le-s (commerces, forains, artisans, restaurateurs, structures publiques, entreprises) et d'ambassadeur-ric-es (habitant-e-s et salarié-e-s du quartier). Dans ce cadre, l'association va organiser notamment un temps fort d'animations/ateliers sur le projet lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui aura lieu du 20 au 28 novembre 2021.

2- Défis Mon Commerçant M'emballe Durablement (MCMD)

Le réseau Mon commerçant M'emballe durablement s'appuie sur un ensemble de commerçants identifiés et volontaires à réduire leurs déchets sur une durée limitée. Les commerçants qui le souhaitent s'engagent à réduire leurs déchets à travers une ou plusieurs actions choisies impliquant leur clientèle. Les actions sont menées sous forme de défis et les commerçants les plus actifs récompensés par des prix et par une mise en avant médiatique.

Les 2 défis proposés :

- défi « zéro sac plastique » : les commerçants s'engagent à ne pas fournir de sacs plastiques à leurs clients et à favoriser les sacs réutilisables en affichant en boutique les informations fournies par MCMD sur les quantités de déchets évités ainsi ;
- défi « amène ta boîte » : le commerçant incite les consommateurs à apporter leurs contenants réutilisables en accordant une remise et à afficher en boutique les informations fournies par MCMD sur les quantités de contenants jetables évités, ainsi que les données sur la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire favorisant l'usage des contenants réutilisables.

Ces défis sont prévus auprès des commerces alimentaires ou non alimentaires d'un secteur ciblé du 3^{ème} et/ou du 7^{ème} arrondissement, des consommateurs (résidents et travailleurs) et ceux de passage, plus particulièrement dans les secteurs fortement producteurs de déchets.

Chaque défi concernera entre 5 et 10 commerces, identifiés comme souhaitant s'impliquer davantage dans la réduction de leurs déchets.

Chacune des actions est une première étape pour enclencher les changements de consommation du côté des commerçants et des clients. Le but est de sensibiliser à la fois les commerçants et les clients afin que l'ensemble de la chaîne de consommation s'empare de la problématique de réduction des déchets.

L'association travaille en lien avec Lyon 7 Rive Gauche sur ce projet ainsi qu'avec des associations de commerçants du quartier comme « Les boutiques du Quartier Moncey » mais aussi les forains des marchés du Quai Augagneur et des places Saint Louis et Jean Macé.

Le premier défi se déroulera du 13 au 20 novembre 2021 afin que la remise du prix corresponde au lancement de la Semaine européenne de réduction des déchets qui aura lieu du 20 au 28 novembre 2021. Le deuxième défi se tiendra avant la fin de l'année 2021.

Le budget prévisionnel de l'association Zéro Déchet Lyon pour l'année 2021 est de 129 096 €

L'association sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de :

- 15 000 € pour le projet Quartier Zéro Déchet. Le budget de l'action s'élève à 27 160 €;
- 970 € pour le projet Défis mon commerçant M'emballer durablement. Le budget de l'action s'élève à 1 940 €

Je vous propose d'accorder à l'association Zéro Déchet Lyon une subvention de 15 970 € pour ces deux projets.

III- Attribution d'une subvention pour un montant de 15 000 euros à l'Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives – AREMACS - pour le projet de création d'un réseau d'organisateur-ices d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon

AREMACS accompagne depuis 2004 les organisateurs d'événements à l'éco-responsabilité événementielle afin de favoriser la réduction de leur impact environnemental et de sensibiliser les publics aux enjeux de la transition écologique. Aujourd'hui, elle assiste plus de 200 événements dans le changement de leurs pratiques.

En 2021, elle souhaite créer un réseau d'organisateur-ices d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon.

Ce nouveau réseau permettra aux adhérent.es de se retrouver entre pairs lors de journées ou d'ateliers dédiés à la thématique de l'événementiel responsable au cours de l'année, mais aussi d'accéder à un espace ressources et un annuaire d'événements et de partenaires et prestataires engagés.

Ce réseau a pour ambition d'accompagner et de faciliter le changement de pratiques des organisateur-ices d'événements de tout type (culturel, sportif, d'affaires) en partant de leurs besoins, problématiques et expériences. Les JEER (Journées de l'événementiel éco-responsable, organisées par AREMACS depuis 2017) représentent une première étape en ce sens : en appelant diverses structures à témoigner, AREMACS entend aider à diminuer l'impact écologique des manifestations tout en créant des dynamiques socio-économiques vertueuses.

Le réseau sera également un moyen de renforcer la solidarité entre des structures fragilisées par la crise sanitaire.

AREMACS mènera aussi en complément une action d'accompagnement spécifique à l'éco-responsabilité à destination d'associations de commerçants organisant des événements sur l'espace public de la Ville de Lyon.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2021 est de 188 773 € Le budget de l'action s'élève à 30 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association AREMACS une subvention de 15 000 € pour le projet de création d'un réseau d'organisateur-ices d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon.

IV- Attribution d'une subvention pour un montant de 2 000 euros à l'Association Mouvement de Palier, pour la mobilisation des mairies de Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi « Mets ta poubelle au régime »

Mouvement de Palier est une association née en 2015 qui a pour mission de sensibiliser à un meilleur tri et une réduction des déchets des habitant.e.s du territoire de la métropole lyonnaise, tout en favorisant les liens de convivialité. Elle forme et accompagne les Ambassadeurs et Ambassadrices (citoyens volontaires) à mettre en place des actions de sensibilisation et de réduction des déchets autour d'eux (voisin-e-s d'immeuble, de quartier, collègues, famille, amis).

Le défi « Mets ta poubelle au régime » est un dispositif proposé sur l'ensemble de la métropole de Lyon, accessible à tous et gratuit. Il offre à des personnes volontaires la possibilité de se constituer en équipes locales (dans leur immeuble, leur quartier, leur lieu de travail) pour réduire individuellement et collectivement leurs déchets pendant quatre mois. Chaque année, ce sont 5 tonnes de déchets qui sont produits par habitant en France (déchets ménagers, de bureau et déchets cachés liés à l'extraction, les fabrications, et le conditionnement des biens de consommation) d'où la nécessité d'agir à l'échelle individuelle mais aussi collective.

Pour l'édition 2020-2021, les mairies ont constitué un vecteur notable de communication du défi auprès des habitants.

Pour l'édition 2021-2022, l'association souhaite mobiliser le personnel des mairies d'arrondissement et de la Ville de Lyon en l'accompagnant à se constituer en équipe pour participer au défi. Le personnel pourra ainsi ensuite lors du défi s'impliquer de différentes manières :

- sur son lieu de travail avec une équipe de collègues ;
- dans sa vie personnelle avec une équipe de collègues ;
- dans sa vie personnelle avec ses voisins d'immeuble ou de quartier.

En fonction de la mobilisation et des équipes constituées, des actions pourront être pensées en 2022 pour accompagner et mettre en réseau les différentes équipes (ateliers, rencontres inter-mairies) et les valoriser (interview, médias). Cette mobilisation pourra éventuellement donner lieu à la poursuite de dynamique après le défi pour la réduction des déchets avec Mouvement de palier ou être prolongée avec de nouvelles thématiques ou défis.

Pour une diffusion efficace et accessible de l'information, Mouvement de palier proposera des temps de présentation individuels et collectifs du défi sous différents formats (mailings, interview, échanges téléphoniques).

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2021 est de 96 071 € Le budget de l'action s'élève à 6 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Mouvement de palier une subvention de 2 000 € pour ce projet.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 37 970 €, sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Association Récup et Gamelles	Route de Vienne 69008 LYON	Formations d'ambassadeurs zéro déchet	5 000 €
Zéro Déchet Lyon	31 quai Hippolyte Jaÿr 69009 LYON	Quartier Zéro Déchet	15 000 €
Zéro Déchet Lyon	31 quai Hippolyte Jaÿr 69009 LYON	Défis Mon Commerçant M'emballe Durablement	970 €
AREMACS	19 rue Père Chevrier 69007 LYON	Création d'un réseau d'organisateur.ices d'événements responsables sur le territoire de la Ville de Lyon.	15 000 €
Association Mouvement de Palier	21 place Tolozan 69001 LYON	Les Mairies de Lyon, mobilisées à la réduction des déchets dans le cadre du défi "Mets ta poubelle au régime"	2 000 €
Total			37 970 €

2 - La dépense de 37 970 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 110689, programme Développement (DEVELOPMENT), opération Développement des territoires (DEVTER), nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET